

Ethna-DYNAMISCH R.C.S. Luxembourg K818

Rapport annuel et comptes annuels révisés
au 31 décembre 2022

Fonds de placement de droit luxembourgeois

Fonds d'investissement conforme à la partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur, constitué sous la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

R.C.S. Luxembourg B 155427



ETHENEA

Table des matières

	Page
<u>Rapport de la direction du fonds</u>	2
<u>Répartition géographique par pays et répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH</u>	6-7
<u>Composition de l’actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH</u>	10
<u>Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH</u>	13
<u>Composition de l’actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2022</u>	18
<u>Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022</u>	23
<u>Rapport du Réviseur d’Entreprises agréé</u>	31
<u>Annexe conformément au Règlement sur la publication d’informations et au règlement Taxonomie (non révisé)</u>	34
<u>Gestion, distribution et conseil</u>	43

Le prospectus accompagné du règlement de gestion, la fiche d’informations clés, la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue ainsi que les rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du siège de la Société de gestion, du dépositaire, des agents payeurs, du distributeur de chaque pays de commercialisation et auprès du représentant en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles à tout moment auprès de la Société de gestion durant les heures normales de bureau.

Les souscriptions de parts ne sont valables que lorsqu’elles reposent sur la version en vigueur du prospectus (annexes comprises), accompagné du dernier rapport annuel disponible et du dernier rapport semestriel éventuellement publié ultérieurement.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Les informations et données chiffrées du présent rapport se réfèrent à des périodes passées et ne préjugent pas de l’évolution future.

Rapport de la direction du fonds

2 La direction du fonds produit le présent rapport sur ordre du Conseil d'administration de la Société de gestion :

Chers investisseurs,

Après la « grande relance » post-pandémie en 2021, l'année 2022 a été une nouvelle année difficile pour l'humanité comme pour l'économie mondiale. Elle a été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une nouvelle progression des infections à la COVID-19, en particulier en Chine, une explosion de l'inflation à des niveaux inégalés depuis des décennies et un net ralentissement de la croissance mondiale. Les banques centrales ont nettement durci leur politique pour lutter contre l'inflation. Des suites de ce durcissement politique, les marchés d'actions du monde entier ont perdu environ un cinquième de leur valeur en 2022 – leur moins bonne performance depuis la crise financière de 2008. Les marchés obligataires ont eux aussi essuyé de lourdes pertes en 2022 : Les indices représentatifs des obligations d'État et des obligations d'entreprises ont perdu environ 16 % au cours de l'année. Les pertes totales sur les marchés d'actions et les marchés obligataires sont estimées à plus de 30.000 milliards de dollars, dépassant ainsi les pertes de la crise financière mondiale.

Et pourtant, les prévisions pour 2022 étaient généralement optimistes. On espérait une croissance solide et un recul de l'inflation. Les banques centrales espéraient que l'inflation retomberait une fois surmontés les problèmes d'approvisionnement liés à la pandémie.

L'économie mondiale a toutefois été frappée par deux chocs d'envergure. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a secoué le monde entier et causé des souffrances incommensurables à la population ukrainienne. Cette guerre ainsi que les sanctions infligées par les États-Unis et l'Europe ont provoqué une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et ont renforcé la pression à la hausse des prix, portant l'inflation à un niveau record.

De nouveaux foyers de Covid en Chine en lien avec la politique zéro-Covid chinoise ont provoqué un choc au niveau de l'offre qui a pesé lourdement sur l'économie mondiale, freiné la croissance et poussé l'inflation encore plus à la hausse. Étant donné que l'inflation avait atteint son niveau le plus élevé depuis des décennies et que la pression sur les prix augmentait, les banques centrales du monde entier ont décidé d'accélérer le durcissement de leur politique monétaire afin de limiter la demande globale, de faire retomber l'inflation et de modérer les attentes d'inflation à long terme.

L'inflation élevée, la politique plus dure des banques centrales et l'incertitude importante ont troublé les perspectives économiques. L'activité économique mondiale a connu un ralentissement synchronisé, et la pression des prix s'est étendue de l'inflation globale à l'inflation de base. Sur les derniers mois de l'année, lorsque l'on aperçu les premiers signes indiquant que l'inflation pourrait avoir passé son maximum dans de nombreuses parties du monde, les banques centrales du monde entier ont commencé à ralentir le rythme de leur durcissement. L'inflation s'est toutefois propagée, et les augmentations généralisées des salaires, des loyers et des prix des services créent un risque d'ancrage.

L'économie mondiale se trouve à l'aube d'une période incertaine, ce qui explique la grande variété des pronostics économiques actuels. Les perspectives pour 2023 dépendront dans une large mesure de l'évolution de l'inflation, de la résilience des économies et de la manière dont les États et les banques centrales fixeront leurs politiques budgétaires et monétaires. La forte pression à la hausse des prix reste la principale menace pesant sur l'économie mondiale en 2023. Plusieurs banques centrales ont annoncé une modération de leur cycle de durcissement ou ont déjà commencé à modérer leur durcissement. La politique monétaire produit ses effets avec un certain retard, ce qui fait que nous devons attendre les prochains trimestres pour observer l'effet complet des mesures de politique monétaire prises jusqu'à présent. Les banques centrales du monde entier vont s'efforcer d'éviter une récession. Nous partons toutefois du principe qu'elles vont continuer de définir leur politique monétaire en vue d'endiguer l'inflation afin de ne pas susciter l'anticipation d'une inflation durablement élevée.

Malgré de nombreux vents contraires, l'économie mondiale s'est montrée résiliente en 2022 grâce à des marchés de l'emploi solides, une épargne élevée et un soutien économique par les États (en particulier en Europe). La décision de la Chine de lever sa politique zéro-Covid pourrait apporter un soutien bienvenu à l'économie mondiale en 2023, mais l'évolution future sera irrégulière et incertaine. Au vu de l'inflation élevée, de la politique monétaire toujours restrictive, du fléchissement des échanges commerciaux mondiaux et des conflits géopolitiques, il est difficile de prédire la dynamique d'une croissance durable en 2023.

Le scénario de base pour 2023 prévoit une retombée progressive de l'inflation de base vers des niveaux conformes aux objectifs à moyen terme des banques centrales. Au vu de l'inflation élevée et des taux directeurs toujours restrictifs, nous partons de l'hypothèse que l'économie mondiale va connaître une récession plate avec quelques trimestres de croissance négative (récession technique), suivie d'une période de faible croissance déterminée par une inflation tenace et une politique monétaire plus restrictive. Nous pensons que les risques d'une récession plus profonde sont modérés étant donné que les marchés du travail restent solides, que les bilans des entreprises et des ménages sont robustes et que les banques se trouvent dans une situation nettement plus favorable qu'après la crise financière mondiale. Les banques centrales vont par ailleurs veiller à éviter tout recul prononcé de l'activité économique.

Ce scénario s'accompagne toutefois d'un certain nombre de risques de baisse. Une nouvelle augmentation des attentes d'inflation pourrait pousser les banques centrales à durcir leur politique de manière plus agressive. Les conditions de financement plus difficiles pourraient nuire à terme à la stabilité financière, voire déclencher une crise dans les pays émergents. Des erreurs importantes de politique macroéconomique ou de nouvelles crises géopolitiques pourraient précipiter l'économie mondiale dans une récession plus prononcée et plus longue que celle prévue actuellement.

3

Le scénario de base esquissé ci-avant s'accompagne également d'un certain nombre de risques positifs. Le durcissement des conditions de financement pourrait agir plus rapidement et plus fortement sur l'économie, modérer la demande et ainsi faire retomber l'inflation plus rapidement que prévu. Une fin rapide à la guerre en Ukraine suivie d'une détente de la crise énergétique en Europe et de la situation géopolitique, en combinaison avec la décision de la Chine de renoncer à sa politique stricte zéro-Covid, pourraient entraîner un redressement économique plus rapide et plus important en 2023.

Ethna-DYNAMISCH

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis. Sur les marchés de capitaux, il ne fait aucun doute que le retour de l'inflation – nettement plus élevée, plus large et plus persistante que beaucoup ne l'avaient prévu – a été le facteur déterminant. La hausse des taux d'intérêt qui en a découlé a suscité une révision des prix de la plupart des classes d'actifs. Cette réévaluation a été particulièrement marquée dans les segments du marché les plus sensibles aux taux et/ou dont les excès passés étaient les plus importants. Certains actifs réunissaient ces deux critères, comme les actions technologiques non rentables qui, après les baisses de cours considérables depuis leurs sommets de 2021, ont encaissé en 2022 de nouvelles pertes atteignant en moyenne plus de 60 %. Mais même les cours des obligations les plus solvables ont subi une forte pression à la baisse en 2022 sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et des taux obligataires, au point d'essuyer des pertes comparables à celles des actions.

La gestion du fonds Ethna-DYNAMISCH avait parfaitement conscience de la situation difficile du point de vue des valorisations en début d'année. C'est pourquoi nous avons évité complètement les investissements sur le marché obligataire, car les taux négatifs des obligations d'État allemandes à 10 ans (-0,18 %) et les primes de solvabilité des obligations d'entreprise proches de leurs points bas historiques présentaient des risques élevés sans offrir aucun avantage en contrepartie. La situation était un peu plus complexe sur le marché des actions. Ce marché présentait lui aussi des excès manifestes que nous avons fuis comme la peste. Mais la frontière entre les différents segments du marché était floue. C'est ainsi qu'au premier trimestre, notamment, nous avons encaissé des chutes de cours supérieures à la moyenne chez de nombreuses actions de croissance et de qualité. Une coupe radicale, avec la vente d'actions exposées dans ces segments à hauteur d'environ 10 points de pourcentage du volume total du fonds dès le mois de janvier, a permis de limiter les conséquences néfastes, mais pas de les éviter entièrement. L'alternative consistant à compenser les valorisations élevées américaines par les valorisations nettement plus modérées des actions européennes, que nous avons poursuivie en partie, n'a toutefois que peu aidé en raison de la guerre d'agression russe en Ukraine. En fin de compte, ce sont surtout les proportions d'espèces élevées et les positions de couverture permanentes qui ont apporté une certaine stabilité au fonds en cette période agitée.

Sur le reste de l'année, les mêmes facteurs négatifs (inflation, politiques des banques centrales, valorisations, tensions géopolitiques, craintes de récession) se sont succédé encore et encore, provoquant une inquiétude plus ou moins grande chez les investisseurs. La seule constante a été la volatilité élevée des marchés. Dans ce contexte, le fonds Ethna-DYNAMISCH s'est concentré sur une base solide composée d'entreprises intéressantes offrant une croissance structurelle. Nous avons étoffé cette base en continu en particulier au deuxième semestre, et nous l'avons complétée par une série de nouveaux titres. En parallèle, nous avons adapté le risque lié aux actions sur la base des résultats de nos analyses régulières et larges des marchés dans le cadre de nos Market Balance Sheets éprouvés. Nos perspectives générales sur les marchés d'actions ont été maquées par la réserve jusqu'il y a peu, mais nous avons aussi observé des signaux prometteurs sur le plan tactique – vers le haut comme vers le bas. Ces signaux se sont manifestés en particulier par des phases de réaction excessive de la confiance des investisseurs et de positionnement exagéré de certains groupes d'investisseurs. Nous avons profité de certaines de ces opportunités par des réductions ou renforcements ciblés des composants de couverture. Rétrospectivement, le petit grain de chance nécessaire à la réussite de ces mesures a malheureusement fait trop souvent défaut.

En fin de compte, le fonds Ethna-DYNAMISCH a donc connu une année médiocre tant par rapport à ses objectifs que par rapport au contexte, alors que les moyens à notre disposition auraient permis d'en faire plus. On notera toutefois que les risques de baisse sur les marchés ont surpassé globalement les opportunités potentielles sur les marchés l'année passée, de sorte qu'en cas de doute, nous avons opté plutôt pour l'option la moins risquée.

S'il ne fallait citer qu'un seul mot pour définir les perspectives de l'année 2023 à venir, ce serait la *diversité*. L'éventail des scénarios possibles et plus ou moins plausibles a rarement été aussi large qu'à la fin de l'année 2022. Les thèmes dominants actuels ne vont pas changer avec le nouvelle année. L'inflation, la politique des banques centrales, les tensions géopolitiques et les craintes de récession vont définir également les premiers mois de la nouvelle année. Aucun des défis (existants) cités n'a encore été maîtrisé. Pour chacun de ces facteurs, il ne faut pas faire preuve d'une grande imagination pour prévoir une nouvelle escalade, ou au contraire une nette amélioration. Dans ce contexte, il serait peu judicieux de se fixer sur un seul scénario et de constituer un portefeuille en conséquence.

En 2023 également, il s'agira de déterminer quel scénario est privilégié par les acteurs du marché à quel moment, générant ainsi des opportunités ponctuelles intéressantes. Avec un noyau de portefeuille solide, un portefeuille de valeurs individuelles axées sur la croissance durable avec des valorisations attrayantes, l'investisseur actif pourrait fort bien connaître une année réussie même si les marchés d'actions dans leur ensemble terminent l'année 2023 sans progression notable par rapport à fin 2022.

4

Munzbach, janvier 2023

La direction du fonds pour le Conseil d'administration de la Société de gestion

La Société de gestion est habilitée à créer des catégories de parts assorties de droits différents.

Les catégories de parts décrites ci-après sont actuellement disponibles :

	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)	Catégorie de parts (SIA-T)
WKN :	A0YBKY	A0YBKZ	A1W66S	A1W66T
Code ISIN :	LU0455734433	LU0455735596	LU0985193357	LU0985193431
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,75 % par an	jusqu'à 1,75 % par an	jusqu'à 1,05 % par an	jusqu'à 1,05 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	distribution	capitalisation	distribution	capitalisation
Devise :	EUR	EUR	EUR	EUR

	Catégorie de parts (SIA CHF-T)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (USD-T)	Catégorie de parts (R-A)*
WKN :	A2PB18	A2PB17	A2PB19	A12EJA
Code ISIN :	LU1939236318	LU1939236409	LU1939236748	LU1134152310
Commission de souscription :	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 5,00 %	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant	néant	néant	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 1,05 % par an	jusqu'à 1,70 % par an	jusqu'à 1,70 % par an	jusqu'à 2,15 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant	néant	néant	néant
Affectation des résultats :	capitalisation	capitalisation	capitalisation	distribution
Devise :	CHF	CHF	USD	EUR

	Catégorie de parts (R-T)*
WKN :	A12EJB
Code ISIN :	LU1134174397
Commission de souscription :	jusqu'à 1,00 %
Commission de rachat :	néant
Commission de gestion :	jusqu'à 2,15 % par an
Investissement ultérieur minimum :	néant
Affectation des résultats :	capitalisation
Devise :	EUR

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Répartition géographique par pays d’Ethna-DYNAMISCH

6	Répartition géographique par pays ¹⁾	
	États-Unis d’Amérique	36,23 %
	Allemagne	19,12 %
	Institutions supranationales	8,53 %
	Royaume-Uni	7,35 %
	Suisse	4,27 %
	Espagne	3,10 %
	Irlande	2,15 %
	Danemark	2,09 %
	Corée du Sud	2,03 %
	Nouvelle-Zélande	1,41 %
	Autriche	0,59 %
	Portefeuille-titres	86,87 %
	Contrats à terme	0,58 %
	Avoirs bancaires ²⁾	10,54 %
	Solde des autres créances et engagements	2,01 %
		100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Répartition sectorielle d’Ethna-DYNAMISCH

Répartition sectorielle ¹⁾	
Banques	12,23 %
Logiciels et services	11,61 %
Divers	8,13 %
Services financiers diversifiés	7,10 %
Biens d’investissement	6,29 %
Commerce de gros et de détail	6,25 %
Santé : Equipements et services de santé	5,67 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	5,60 %
Alimentation, boissons et tabac	4,71 %
Médias et divertissements	4,61 %
Matériel et équipement informatique	4,34 %
Assurances	2,56 %
Produits ménagers et de soin personnel	2,34 %
Services à la consommation	2,19 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,84 %
Immobilier	1,19 %
Automobiles et pièces détachées	0,21 %
Portefeuille-titres	86,87 %
Contrats à terme	0,58 %
Avoirs bancaires ²⁾	10,54 %
Solde des autres créances et engagements	2,01 %
	100,00 %

¹⁾ En raison des différences d’arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Évolution des 3 derniers exercices

Catégorie de parts (A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	35,47	412.204	-5.191,23	86,06
31.12.2021	35,74	387.348	-2.219,43	92,27
31.12.2022	28,80	355.044	-2.764,04	81,13

Catégorie de parts (T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	146,86	1.639.617	-10.051,83	89,57
31.12.2021	73,52	764.439	-82.948,75	96,17
31.12.2022	54,03	638.171	-10.977,86	84,66

8

Catégorie de parts (SIA-A)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	19,62	30.961	2.465,50	633,70
31.12.2021	27,25	39.833	6.063,61	684,02
31.12.2022	9,96	16.431	-14.674,07	606,45

Catégorie de parts (SIA-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	5,58	8.686	-8.988,17	641,92
31.12.2021	6,37	9.181	322,29	693,66
31.12.2022	5,09	8.276	-564,26	615,42

Catégorie de parts (SIA CHF-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur par part CHF
31.12.2020	0,00	1	0,00	512,21	554,83 ¹⁾
31.12.2021	0,00	1	0,00	577,91	598,95 ²⁾
31.12.2022	0,00	1	0,00	538,59	530,35 ³⁾

Catégorie de parts (CHF-T)

Date	Actif net du fonds En millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur par part CHF
31.12.2020	0,68	7.070	660,10	95,72	103,68 ¹⁾
31.12.2021	0,98	9.122	209,50	106,95	110,84 ²⁾
31.12.2022	0,93	9.408	30,33	98,85	97,34 ³⁾

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2020 : 1 EUR = 1,0832 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,0364 CHF

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

Catégorie de parts (USD-T)

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR	Valeur par part USD
31.12.2020	1,68	17.690	58,71	94,87	116,12 ¹⁾
31.12.2021	2,37	21.490	394,62	110,44	125,34 ²⁾
31.12.2022	1,83	17.390	-477,17	105,43	112,44 ³⁾

Catégorie de parts (R-A)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	0,08	758	6,98	109,92
31.12.2021	0,09	789	3,66	117,44
31.12.2022	0,06	576	-22,91	102,88

Catégorie de parts (R-T)*

Date	Actif net du fonds en millions d'EUR	Parts en circulation	Actifs nets du fonds en milliers d'EUR	Valeur par part EUR
31.12.2020	2,24	20.649	-55,48	108,44
31.12.2021	2,06	17.768	-324,36	116,02
31.12.2022	1,00	9.801	-859,15	101,59

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2020 : 1 EUR = 1,2240 USD

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2021 : 1 EUR = 1,1349 USD

³⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif net du fonds Ethna-DYNAMISCH

10 Composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2022

	EUR
Portefeuille-titres	88.368.563,67
(coût d'acquisition : 89.512.796,23 EUR)	
Avoirs bancaires ¹⁾	10.720.275,53
Plus-values latentes sur contrats à terme	592.755,95
Plus-values latentes sur opérations de change à terme	2.154.348,27
Intérêts à recevoir	143.492,94
Dividendes à recevoir	51.515,33
Créances sur vente de parts	982,54
	102.031.934,23
Engagements au titre du rachat de parts	-136.377,95
Autres passifs ²⁾	-185.087,97
	-321.465,92
Actif net du fonds	101.710.468,31

¹⁾ Voir les Notes au rapport.

²⁾ Ce poste se compose essentiellement des commissions de gestion et des frais d'audit.

Allocation aux catégories de parts

Catégorie de parts (A)	
Part de l'actif net du fonds	28.804.944,21 EUR
Parts en circulation	355.043,915
Valeur nette d'inventaire	81,13 EUR

Catégorie de parts (T)	
Part de l'actif net du fonds	54.028.566,11 EUR
Parts en circulation	638.171,474
Valeur nette d'inventaire	84,66 EUR

Catégorie de parts (SIA-A)	
Part de l'actif net du fonds	9.964.791,65 EUR
Parts en circulation	16.431,363
Valeur nette d'inventaire	606,45 EUR

Catégorie de parts (SIA-T)	
Part de l'actif net du fonds	5.093.268,66 EUR
Parts en circulation	8.276,137
Valeur nette d'inventaire	615,42 EUR

Catégorie de parts (SIA CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	538,59 EUR
Parts en circulation	1,000
Valeur nette d'inventaire	538,59 EUR
Valeur nette d'inventaire	530,35 CHF ¹⁾

Catégorie de parts (CHF-T)	
Part de l'actif net du fonds	929.970,43 EUR
Parts en circulation	9.407,772
Valeur nette d'inventaire	98,85 EUR
Valeur nette d'inventaire	97,34 CHF ¹⁾

Catégorie de parts (USD-T)	
Part de l'actif net du fonds	1.833.468,96 EUR
Parts en circulation	17.390,000
Valeur nette d'inventaire	105,43 EUR
Valeur nette d'inventaire	112,44 USD ²⁾

Catégorie de parts (R-A)*	
Part de l'actif net du fonds	59.263,83 EUR
Parts en circulation	576,075
Valeur nette d'inventaire	102,88 EUR

Catégorie de parts (R-T)*	
Part de l'actif net du fonds	995.655,87 EUR
Parts en circulation	9.801,037
Valeur nette d'inventaire	101,59 EUR

¹⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 0,9847 CHF

²⁾ Converti en euros au taux de change du 31 décembre 2022 : 1 EUR = 1,0665 USD

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Variation de l'actif net du fonds

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Total	Catégorie de parts (A)	Catégorie de parts (T)	Catégorie de parts (SIA-A)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	148.378.977,34	35.741.251,53	73.518.512,40	27.246.852,75
Charges nettes ordinaires	-852.362,19	-275.197,52	-514.604,91	-12.727,39
Péréquation des revenus et charges	-114.430,50	-10.890,02	-62.633,75	-29.095,81
Entrées de fonds induites par la vente de parts	16.163.209,38	1.906.040,76	4.777.907,97	6.340.114,83
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-46.472.323,31	-4.670.078,51	-15.755.770,10	-21.014.182,71
Plus-values réalisées	19.449.094,71	4.937.262,56	9.935.644,13	2.520.890,02
Moins-values réalisées	-12.224.495,77	-3.228.742,53	-6.379.185,93	-1.380.844,07
Variation nette des plus-values latentes	-16.013.091,04	-3.917.704,77	-8.076.515,31	-2.735.825,30
Variation nette des moins-values latentes	-6.558.641,70	-1.639.964,47	-3.414.788,39	-962.033,77
Distribution	-45.468,61	-37.032,82	0,00	-8.356,90
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	101.710.468,31	28.804.944,21	54.028.566,11	9.964.791,65

12

	Catégorie de parts (SIA-T)	Catégorie de parts SIA (CHF-T)	Catégorie de parts (CHF-T)	Catégorie de parts (USD-T)
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	6.368.749,17	577,91	975.624,62	2.373.260,77
Charges nettes ordinaires	-6.979,01	-0,15	-9.021,27	-17.955,83
Péréquation des revenus et charges	-3.470,56	0,00	20,99	-4.145,86
Entrées de fonds induites par la vente de parts	2.886.621,97	0,00	72.575,77	127.253,05
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-3.450.880,60	0,00	-42.242,50	-604.422,13
Plus-values réalisées	958.396,02	1.279,20	204.877,13	650.144,97
Moins-values réalisées	-682.075,45	-1.225,37	-112.722,43	-295.513,12
Variation nette des plus-values latentes	-681.648,78	-65,02	-111.035,48	-273.106,33
Variation nette des moins-values latentes	-295.444,10	-27,98	-48.106,40	-122.046,56
Distribution	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	5.093.268,66	538,59	929.970,43	1.833.468,96

	Catégorie de parts (R-A)*	Catégorie de parts (R-T*)
	EUR	EUR
Actif net du fonds en début de période considérée	92.683,30	2.061.464,89
Charges nettes ordinaires	-812,61	-15.063,50
Péréquation des revenus et charges	-190,92	-4.024,57
Entrées de fonds induites par la vente de parts	18,43	52.676,60
Sorties de fonds induites par le rachat de parts	-22.924,14	-911.822,62
Plus-values réalisées	13.087,84	227.512,84
Moins-values réalisées	-8.413,64	-135.773,23
Variation nette des plus-values latentes	-10.065,09	-207.124,96
Variation nette des moins-values latentes	-4.040,45	-72.189,58
Distribution	-78,89	0,00
Actif net du fonds à la fin de la période sous revue	59.263,83	995.655,87

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Compte de résultat du fonds Ethna-DYNAMISCH

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Total EUR	Catégorie de parts (A) EUR	Catégorie de parts (T) EUR	Catégorie de parts (SIA-A) EUR
Revenus				
Dividendes	1.081.487,43	290.439,12	584.658,11	112.952,96
Intérêts sur les emprunts	199.477,12	52.687,46	106.065,33	23.118,51
Intérêts bancaires	70.171,63	19.979,26	37.957,59	5.498,60
Péréquation des revenus	-112.719,90	-12.074,72	-70.427,45	-20.625,72
Total des revenus	1.238.416,28	351.031,12	658.253,58	120.944,35
Charges				
Charges d'intérêts	-4.538,94	-1.221,77	-2.434,18	-481,35
Commission de gestion	-1.917.705,79	-546.357,14	-1.099.615,79	-131.495,89
Taxe d'abonnement	-54.994,25	-14.528,87	-29.218,39	-6.427,60
Frais de publication et de révision	-96.505,91	-24.455,48	-49.681,00	-14.262,45
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-9.051,76	-2.461,06	-4.927,13	-868,08
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-3.101,00	-807,83	-1.641,45	-385,62
Taxes nationales	-9.134,53	-2.306,15	-4.700,39	-1.380,02
Autres charges ¹⁾	-222.896,69	-57.055,08	-113.701,36	-28.092,26
Péréquation des charges	227.150,40	22.964,74	133.061,20	49.721,53
Total des charges	-2.090.778,47	-626.228,64	-1.172.858,49	-133.671,74
Charges nettes ordinaires	-852.362,19	-275.197,52	-514.604,91	-12.727,39
Total des frais de transaction sur l'exercice ²⁾	38.636,19			
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾		2,08	2,08	1,33
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾		2,10	2,09	1,34
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		2,08	2,08	1,33
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		2,08	2,08	1,33
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)		-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Catégorie de parts (SIA-T) EUR	Catégorie de parts (SIA CHF-T) EUR	Catégorie de parts (CHF-T) EUR	Catégorie de parts (USD-T) EUR
Revenus				
Dividendes	49.402,68	5,07	8.792,52	21.886,65
Intérêts sur les emprunts	9.620,65	0,50	1.619,40	4.017,69
Intérêts bancaires	4.028,82	0,15	687,27	1.473,70
Péréquation des revenus	-1.240,18	0,00	-14,76	-4.982,84
Total des revenus	61.811,97	5,72	11.084,43	22.395,20
Charges				
Charges d'intérêts	-222,12	-0,01	-38,05	-90,15
Commission de gestion	-53.820,01	-4,23	-16.253,86	-40.069,54
Taxe d'abonnement	-2.630,09	0,01	-445,13	-1.097,84
Frais de publication et de révision	-4.399,94	-0,29	-712,25	-1.718,64
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-433,10	-0,04	-74,55	-189,22
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-142,01	0,00	-24,32	-61,66
Taxes nationales	-392,49	-0,03	-66,82	-161,60
Autres charges ¹⁾	-11.461,96	-1,28	-2.484,49	-6.091,08
Péréquation des charges	4.710,74	0,00	-6,23	9.128,70
Total des charges	-68.790,98	-5,87	-20.105,70	-40.351,03
Charges nettes ordinaires	-6.979,01	-0,15	-9.021,27	-17.955,83
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	1,30	1,07	2,11	2,10
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	1,31	1,08	2,12	2,11
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,30	1,07	2,11	2,10
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	1,30	1,07	2,11	2,10
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Compte de résultat

pour la période sous revue courant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Catégorie de parts (R-A)* EUR	Catégorie de parts (R-T)* EUR
Revenus		
Dividendes	744,25	12.606,07
Intérêts sur les emprunts	131,15	2.216,43
Intérêts bancaires	43,30	502,94
Péréquation des revenus	-195,14	-3.159,09
Total des revenus	723,56	12.166,35
Charges		
Charges d'intérêts	-2,93	-48,38
Commission de gestion	-1.668,11	-28.421,22
Taxe d'abonnement	-36,12	-610,22
Frais de publication et de révision	-61,59	-1.214,27
Frais de composition, d'impression et d'envoi des rapports annuels et semestriels	-6,39	-92,19
Rémunération de l'Agent de registre et de transfert	-2,03	-36,08
Taxes nationales	-5,93	-121,10
Autres charges ¹⁾	-139,13	-3.870,05
Péréquation des charges	386,06	7.183,66
Total des charges	-1.536,17	-27.229,85
Charges nettes ordinaires	-812,61	-15.063,50
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) exprimé en pourcentage ²⁾	2,49	2,61
Frais courants exprimés en pourcentage ²⁾	2,50	2,62
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse hors commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	2,49	2,61
Total des frais sur encours (Total Expense Ratio) suisse avec commission de performance exprimé en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	2,49	2,61
Commission de performance suisse exprimée en pourcentage ²⁾ (pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)	-	-

¹⁾ Ce poste se compose essentiellement de frais de gestion d'ordre général et de commissions d'agent payeur.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Performance exprimée en pourcentage*

État : 31 décembre 2022

Fonds	ISIN WKN	Devise de la catégorie de parts	6 mois	1 an	3 ans	10 ans
Ethna-DYNAMISCH (A) depuis le 10/11/2009	LU0455734433 A0YBKY	EUR	-2,52 %	-11,97 %	-1,28 %	36,91 %
Ethna-DYNAMISCH (CHF-T) depuis le 15.01.2020	LU1939236409 A2PB17	CHF	-2,76 %	-12,19 %	-2,66 % ¹⁾	---
Ethna-DYNAMISCH (R-A) ** depuis le 07/05/2015	LU1134152310 A12EJA	EUR	-2,71 %	-12,32 %	-2,43 %	---
Ethna-DYNAMISCH (R-T) ** depuis le 20/04/2015	LU1134174397 A12EJB	EUR	-2,85 %	-12,44 %	-2,51 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA-A) depuis le 02/04/2014	LU0985193357 A1W66S	EUR	-2,14 %	-11,27 %	0,93 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T) depuis le 17.04.2019	LU1939236318 A2PB18	CHF	-2,38 %	-11,45 %	0,40 %	---
Ethna-DYNAMISCH (SIA-T) depuis le 19/06/2014	LU0985193431 A1W66T	EUR	-2,15 %	-11,28 %	0,91 %	---
Ethna-DYNAMISCH (T) depuis le 10/11/2009	LU0455735596 A0YBKZ	EUR	-2,52 %	-11,97 %	-1,24 %	36,58 %
Ethna-DYNAMISCH (USD-T) depuis le 04.03.2019	LU1939236748 A2PB19	USD	-1,11 %	-10,28 %	2,57 %	---

* Sur la base des valeurs des parts publiées (méthode BVI et directive « Calcul et publication de la performance d'organismes de placement collectif » de l'AMAS du 16 mai 2008 (dans sa version du 5 août 2021)).

** Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

¹⁾ Depuis le lancement

La performance historique n'est pas un indicateur de la performance courante ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais prélevés lors de la souscription et du rachat des parts.

Variation du nombre de parts en circulation

	Catégorie de parts (A) Volume	Catégorie de parts (T) Volume	Catégorie de parts (SIA-A) Volume	Catégorie de parts (SIA-T) Volume
Parts en circulation en début d'exercice	387.347,559	764.439,401	39.833,461	9.181,435
Parts émises	22.285,301	53.853,175	9.887,521	4.510,331
Parts rachetées	-54.588,945	-180.121,102	-33.289,619	-5.415,629
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	355.043,915	638.171,474	16.431,363	8.276,137

	Catégorie de parts (SIA CHF-T) Volume	Catégorie de parts (CHF-T) Volume	Catégorie de parts (USD-T) Volume	Catégorie de parts (R-A)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	1,000	9.121,838	21.490,000	789,208
Parts émises	0,000	707,374	1.200,000	0,169
Parts rachetées	0,000	-421,440	-5.300,000	-213,302
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	1,000	9.407,772	17.390,000	576,075

	Catégorie de parts (R-T)* Volume
Parts en circulation en début d'exercice	17.768,297
Parts émises	509,057
Parts rachetées	-8.476,317
Parts en circulation à la fin de la période sous revue	9.801,037

* Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

Composition de l'actif du fonds Ethna-DYNAMISCH au 31 décembre 2022

18 **Composition de l'actif au 31 décembre 2022**

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Actions, droits et bons de jouissance								
Valeurs mobilières négociées en Bourse								
Danemark								
DK0060448595	Coloplast AS	DKK	6.000	0	6.000	826,4000	666.801,15	0,66
DK0060738599	Demant AS	DKK	0	4.000	56.000	193,5500	1.457.592,02	1,43
							2.124.393,17	2,09
Allemagne								
DE000A2LQ884	AUTO1 Group SE	EUR	0	0	20.000	7,8700	157.400,00	0,15
DE000BASF111	BASF SE	EUR	0	15.000	40.000	46,7600	1.870.400,00	1,84
DE000A288904	CompuGroup Medical SE & Co.KgaA	EUR	0	0	40.000	36,4200	1.456.800,00	1,43
DE0007571424	GK Software SE	EUR	0	0	7.000	129,0000	903.000,00	0,89
DE000A3CMGN3	hGears AG	EUR	0	0	30.000	7,2600	217.800,00	0,21
DE0007164600	SAP SE	EUR	0	10.000	18.000	97,5900	1.756.620,00	1,73
DE000A1ML7J1	Vonovia SE	EUR	0	6.000	54.000	22,4200	1.210.680,00	1,19
							7.572.700,00	7,44
Irlande								
IE00BTN1Y115	Medtronic Plc.	USD	0	3.000	30.000	77,8100	2.188.748,24	2,15
							2.188.748,24	2,15
Nouvelle-Zélande								
NZATME0002S8	The a2 Milk Co. Ltd.	AUD	0	50.000	325.000	6,9600	1.435.279,19	1,41
							1.435.279,19	1,41
Autriche								
AT0000652011	Erste Group Bank AG	EUR	20.000	0	20.000	29,9500	599.000,00	0,59
							599.000,00	0,59
Suisse								
CH0038389992	BB Biotech AG	CHF	0	5.000	45.000	56,1000	2.563.724,99	2,52
CH0012032048	Roche Holding AG Droits de jouissance	CHF	2.600	5.000	6.000	292,8500	1.784.401,34	1,75
							4.348.126,33	4,27
Espagne								
ES0148396007	Industria de Diseño Textil S.A.	EUR	35.000	20.000	125.000	25,2000	3.150.000,00	3,10
							3.150.000,00	3,10

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières		Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Corée du Sud								
KR7005931001	Samsung Electronics Co. Ltd. -VZ-	KRW	0	10.000	55.000	50.500,0000	2.059.722,54	2,03
							2.059.722,54	2,03
États-Unis d'Amérique								
US00507V1098	Activision Blizzard Inc.	USD	5.000	28.000	30.000	76,7600	2.159.212,38	2,12
US02079K3059	Alphabet Inc.	USD	17.100	400	18.000	88,4500	1.492.827,00	1,47
US0311621009	Amgen Inc.	USD	0	2.000	12.000	263,1600	2.961.012,66	2,91
US0846707026	Berkshire Hathaway Inc.	USD	0	6.000	9.000	309,0600	2.608.101,27	2,56
US09247X1019	Blackrock Inc.	USD	0	2.100	1.400	716,1500	940.093,76	0,92
US8085131055	Charles Schwab Corporation	USD	9.000	27.500	21.500	82,6600	1.666.376,00	1,64
US19249H1032	Coherus Biosciences Inc.	USD	75.000	0	75.000	7,2800	511.954,99	0,50
US2681501092	Dynatrace Inc.	USD	0	30.000	24.000	38,4700	865.710,27	0,85
US3703341046	General Mills Inc.	USD	0	28.000	30.000	84,3800	2.373.558,37	2,33
US5962781010	Middleby Corporation, The	USD	0	5.000	13.000	134,8800	1.644.106,89	1,62
US6177001095	Morningstar Inc.	USD	0	3.000	10.000	219,5400	2.058.509,14	2,02
US70432V1026	Paycom Software Inc.	USD	0	4.300	3.200	311,8700	935.756,21	0,92
US70438V1061	Paylocity Holding Corporation	USD	0	8.300	5.200	197,7700	964.279,42	0,95
US70450Y1038	PayPal Holdings Inc.	USD	22.000	0	22.000	70,5600	1.455.527,43	1,43
US72703H1014	Planet Fitness Inc.	USD	0	8.000	30.000	79,1800	2.227.285,51	2,19
US76680R2067	RingCentral Inc.	USD	10.000	0	10.000	35,3600	331.551,81	0,33
US79466L3024	Salesforce Inc.	USD	2.000	1.000	16.500	132,5400	2.050.548,52	2,02
US8725401090	TJX Companies Inc.	USD	0	12.500	40.000	79,3400	2.975.714,96	2,93
US92826C8394	VISA Inc.	USD	0	3.500	13.000	208,0600	2.536.127,52	2,49
US9288811014	Vontier Corporation	USD	18.000	8.000	130.000	19,2700	2.348.898,27	2,31
US88579Y1010	3M Co.	USD	0	3.000	15.500	120,5700	1.752.306,61	1,72
							36.859.458,99	36,23
Royaume-Uni								
GB0006731235	Associated British Foods Plc.	GBP	0	55.000	55.000	15,9250	990.136,79	0,97
GB00B0744B38	Bunzl Plc.	GBP	0	25.000	95.000	27,9500	3.001.639,16	2,95
GB00BFZZM640	S4 Capital Plc.	GBP	125.000	0	500.000	1,8420	1.041.148,54	1,02
GB00BMTV7393	THG Plc.	GBP	0	0	150.000	0,4450	75.457,83	0,07
GB00B10RZP78	Unilever Plc.	EUR	0	15.000	50.000	47,5050	2.375.250,00	2,34
							7.483.632,32	7,35
Valeurs mobilières négociées en Bourse							67.821.060,78	66,66
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés								
Allemagne								
DE000A3CMGM5	APONTIS PHARMA AG	EUR	0	0	53.500	8,3200	445.120,00	0,44
DE0005570808	UmweltBank AG	EUR	0	0	22.500	13,4500	302.625,00	0,30
							747.745,00	0,74
Valeurs mobilières cotées ou négociées sur des marchés réglementés							747.745,00	0,74
Actions, droits et bons de jouissance							68.568.805,78	67,40

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Composition de l'actif au 31 décembre 2022

ISIN	Valeurs mobilières	Achats au cours de la période	Ventes au cours de la période	Volume	Cours	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Obligations							
Valeurs mobilières négociées en Bourse							
EUR							
XS1068872925	1,625 % European Investment Bank (EIB) EMTN v.14(2023)	2.000.000	500.000	1.500.000	99,9650	1.499.475,00	1,47
XS0290050524	4,125 % European Investment Bank (EIB) v.07(2024)	400.000	0	400.000	101,4770	405.908,00	0,40
XS0942172296	2,000 % European Investment Bank (EIB) v.13(2023)	2.500.000	500.000	2.000.000	100,0030	2.000.060,00	1,97
XS1023039545	2,125 % European Investment Bank (EIB) v.14(2024)	1.500.000	0	1.500.000	99,2370	1.488.555,00	1,46
XS1489409679	0,000 % European Investment Bank (EIB) v.16(2023)	1.500.000	0	1.500.000	97,9630	1.469.445,00	1,44
DE000A2TSTS8	0,000 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.19(2024)	1.500.000	0	1.500.000	95,8210	1.437.315,00	1,41
DE000A254PM6	0,000 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN Reg.S. v.20(2025)	1.500.000	0	1.500.000	94,1510	1.412.265,00	1,39
DE000A2LQH28	0,050 % Kreditanstalt für Wiederaufbau EMTN v.18(2024)	1.100.000	0	1.100.000	96,7730	1.064.503,00	1,05
DE000A1R0709	1,500 % Kreditanstalt für Wiederaufbau v.14(2024)	1.500.000	0	1.500.000	98,1530	1.472.295,00	1,45
DE000A2GSNV2	0,125 % Kreditanstalt für Wiederaufbau v.18(2023)	2.500.000	500.000	2.000.000	99,7740	1.995.480,00	1,96
DE000A2LQJSJ0	0,125 % Kreditanstalt für Wiederaufbau v.18(2023)	2.000.000	0	2.000.000	97,9160	1.958.320,00	1,93
						16.203.621,00	15,93
USD							
US298785JF47	0,250 % European Investment Bank (EIB) v.20(2023)	2.000.000	0	2.000.000	96,8900	1.816.971,40	1,79
US500769JM70	0,250 % Kreditanstalt für Wiederaufbau v.21(2024)	2.000.000	0	2.000.000	94,8740	1.779.165,49	1,75
						3.596.136,89	3,54
Valeurs mobilières négociées en Bourse						19.799.757,89	19,47
Obligations						19.799.757,89	19,47
Portefeuille-titres						88.368.563,67	86,87
Contrats à terme							
Positions courtes							
EUR							
Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2023		100	280	-180		162.838,93	0,16
						162.838,93	0,16
USD							
E-Mini S&P 500 Index Future Mars 2023		40	100	-60		429.917,02	0,42
						429.917,02	0,42
Positions courtes						592.755,95	0,58
Contrats à terme						592.755,95	0,58
Avoirs bancaires - Compte courant ²⁾						10.720.275,53	10,54
Solde des autres créances et engagements						2.028.873,16	2,01
Actif net du fonds en EUR						101.710.468,31	100,00

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

²⁾ Voir les Notes au rapport.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme suivantes étaient en cours au 31 décembre 2022 :

Devise	Contrepartie		Montant en devise	Valeur de marché EUR	en % de l'ANF ¹⁾
CHF/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	925.535,00	947.053,96	0,93
USD/EUR	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises achetées	1.971.000,00	1.826.957,22	1,80
EUR/CHF	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	16.009,00	16.381,22	0,02
EUR/GBP	J.P. Morgan SE	Devises vendues	2.500.000,00	2.821.141,86	2,77
EUR/USD	DZ PRIVATBANK S.A.	Devises vendues	31.000,00	28.734,48	0,03
EUR/USD	Morgan Stanley Europe SE	Devises vendues	25.000.000,00	23.375.605,78	22,98

Contrats à terme

	Volume	Engagements EUR	en % de l'ANF ¹⁾
Positions courtes			
EUR			
Euro Stoxx 50 Price Index Future Mars 2023	-180	-6.935.400,00	-6,82
		-6.935.400,00	-6,82
USD			
E-Mini S&P 500 Index Future Mars 2023	-60	-10.890.998,59	-10,71
		-10.890.998,59	-10,71
Positions courtes		-17.826.398,59	-17,53
Contrats à terme		-17.826.398,59	-17,53

¹⁾ ANF = Actif net du fonds. En raison des différences d'arrondi pour les postes individuels, les totaux peuvent différer de la valeur réelle.

Taux de change

A des fins d'évaluation, la valeur des actifs libellés en devise étrangère est convertie en euros sur la base des taux de change suivants au 31 décembre 2022*.

Dollar australien	AUD	1	1,5760
Livre sterling	GBP	1	0,8846
Couronne danoise	DKK	1	7,4361
Couronne norvégienne	NOK	1	10,5423
Franc suisse	CHF	1	0,9847
Won sud-coréen	KRW	1	1.348,4826
Dollar US	USD	1	1,0665

* Le dernier jour d'évaluation de l'exercice 2022 était le 30 décembre 2022. C'est pourquoi les taux de change du 30 décembre 2022 ont été utilisés pour la conversion des actifs libellés dans une devise étrangère.

Ethna-DYNAMISCH



Notes au rapport annuel au 31 décembre 2022

1.) Généralités

Le fonds commun de placement Ethna-DYNAMISCH est géré par ETHENEA Independent Investors S.A. conformément au règlement de gestion du fonds. Le règlement de gestion est entré en vigueur pour la première fois le 10 novembre 2009.

Le règlement de gestion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et un renvoi au dépôt a été publié le 30 novembre 2009 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (le « Mémorial »). Le 1er juin 2016, le Mémorial a été remplacé par une nouvelle plateforme d'information du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA »). Le règlement de gestion a été modifié pour la dernière fois le 1er janvier 2020 et a été publié dans le RESA.

Ethna-DYNAMISCH est un Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois constitué pour une durée indéterminée sous la forme d'un fonds sans compartiments conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version actuellement en vigueur (la « Loi du 17 décembre 2010 »).

La Société de gestion du fonds est ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société de gestion »), une société anonyme de droit luxembourgeois sise au 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Elle a été constituée le 10 septembre 2010 pour une durée illimitée. Ses statuts ont été publiés dans le Mémorial le 15 septembre 2010. Les modifications des statuts de la Société de gestion ont pris effet au 1er janvier 2015 et ont été publiées au Mémorial le 13 février 2015. La Société de gestion est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B-155427.

Les catégories de parts (R-A) et (R-T) sont exclusivement destinées à être distribuées en Italie, en France et en Espagne.

2.) Principales règles comptables et d'évaluation ; calcul de la valeur nette d'inventaire

Le présent rapport annuel est établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion, conformément aux dispositions légales et aux règlements relatifs à l'établissement et à la présentation des rapports annuels en vigueur au Luxembourg.

1. L'actif net du fonds est libellé en euros (EUR) (la « Devise de référence »).
2. La valeur d'une part (« valeur nette d'inventaire ») est exprimée dans la devise figurant dans l'annexe au prospectus (« Devise du fonds ») dès lors qu'aucune devise différente de la devise du fonds n'est précisée dans l'annexe au prospectus pour d'éventuelles catégories de parts émises ultérieurement (« Devise des catégories de parts »).
3. La valeur nette d'inventaire est calculée par la Société de gestion ou par un mandataire désigné par celle-ci sous la surveillance du dépositaire chaque jour qui est un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, à l'exception des 24 et 31 décembre de chaque année (« Jour d'évaluation »), et est arrondie au centième. La Société de gestion peut déroger à cette règle pour le fonds, en tenant compte du fait que la valeur nette d'inventaire doit être calculée au moins deux fois par mois.

La Société de gestion peut toutefois décider de calculer la valeur nette d'inventaire les 24 et 31 décembre d'une année sans que le calcul effectué soit considéré comme un calcul de la valeur nette d'inventaire un jour d'évaluation au sens de la phrase 1 précédente du présent point 3. Par conséquent, les investisseurs ne peuvent demander la souscription, le rachat ni la conversion de parts sur la base d'une valeur nette d'inventaire calculée le 24 et/ou le 31 décembre d'une année.

4. Pour calculer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs du fonds, minorée des engagements de ce dernier (« Actif net du fonds »), est calculée chaque jour d'évaluation, puis divisée par le nombre de parts du fonds en circulation ce jour d'évaluation.

5. Lorsque des informations sur la situation globale de l'actif du fonds doivent figurer dans les rapports annuels et semestriels ainsi que dans d'autres statistiques financières conformément à des dispositions légales ou aux règles énoncées dans le règlement de gestion, les actifs du fonds sont convertis dans la devise de référence. L'actif net du fonds est déterminé selon les principes énoncés ci-après :

a) les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours de clôture disponible permettant une évaluation fiable. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

Si des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou autres investissements sont admis à la cote officielle de plusieurs Bourses de valeurs, l'évaluation s'effectue sur la base du cours de la Bourse présentant la plus forte liquidité.

24

b) Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués à un prix qui ne sera pas inférieur au cours acheteur ni supérieur au cours vendeur du jour de transaction précédant le jour d'évaluation et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres investissements qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs (ou dont le cours boursier n'est pas considéré comme représentatif, du fait par exemple d'un manque de liquidité) mais qui sont négociés sur un marché réglementé, sont évalués au dernier prix disponible sur ce dernier, et que la Société de gestion juge en toute bonne foi comme étant le meilleur cours de réalisation possible pour ces titres. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

c) Les produits dérivés négociés de gré à gré sont évalués quotidiennement sur une base définie par la Société de gestion et vérifiable.

d) Les parts d'OPCVM ou d'OPC sont en principe évaluées au dernier prix de rachat constaté avant le jour d'évaluation, ou au dernier cours disponible permettant une évaluation fiable. Si le rachat de parts d'autres fonds est suspendu ou qu'aucun prix de rachat n'est défini, les parts concernées sont évaluées, comme tous les autres actifs, à leur valeur de marché, qui sera déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon les règles de valorisation généralement reconnues et contrôlables.

e) Si les cours ne reflètent pas les conditions du marché, si les instruments financiers mentionnés au point b) ne sont pas négociés sur un marché réglementé ou en l'absence de cours pour les instruments financiers autres que ceux spécifiés aux points a) à d), ces instruments financiers, au même titre que l'ensemble des autres actifs autorisés par la loi, seront évalués à leur valeur de marché, telle que déterminée en toute bonne foi par la Société de gestion selon des normes d'évaluation généralement reconnues et contrôlables (par ex. modèles d'évaluation adaptés aux conditions de marché en vigueur).

f) Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts.

g) Les créances, par exemple les créances en intérêts et les engagements différés, sont normalement estimées à leur valeur nominale.

h) La valeur de marché des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds est convertie dans la devise du fonds au taux de change du jour de Bourse précédant le jour d'évaluation sur la base du fixing WM/Reuters communiqué à 17 heures (16 heures, heure de Londres). Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits.

La Société de gestion peut déterminer pour le fonds que les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et autres actifs libellés dans une devise autre que celle du fonds sont convertis dans la devise du fonds au taux de change du jour d'évaluation. Les gains et pertes découlant de transactions sur devises sont ajoutés ou déduits. Cette disposition est mentionnée dans le prospectus du fonds.

L'actif net du fonds est réduit du montant des distributions versées, le cas échéant, à ses investisseurs.

6. Le calcul de la valeur nette d'inventaire est effectué conformément aux critères cités ci-dessus. Lorsque des catégories de parts ont été créées au sein du fonds, le calcul de la valeur nette d'inventaire y afférent est effectué séparément pour chaque catégorie de parts conformément aux critères cités ci-dessus.

7. Dans le cadre des transactions sur des produits dérivés cotés en Bourse, le fonds est tenu, aux fins de couverture des risques, de produire ou de conserver des sûretés sous forme d'avoirs bancaires ou de valeurs mobilières. Les sûretés constituées ou maintenues sous forme d'avoirs bancaires représentent :

AEMF - Marge initiale / Marge de variation à la fin de l'exercice (le 31 décembre 2022) :

Dénomination	Contrepartie	Marge initiale	Marge de variation
Ethna - DYNAMISCH	DZ PRIVATBANK S.A.	636.000,00 USD	-508.756,50 USD
Ethna - DYNAMISCH	DZ PRIVATBANK S.A.	524.480,00 EUR	-191.638,93 EUR

Les tableaux publiés dans le présent rapport peuvent présenter, pour des raisons mathématiques, des différences d'arrondis de plus ou moins un nombre entier (devise, pourcentage, etc.).

3.) Fiscalité

Fiscalité du fonds

Du point de vue des autorités fiscales luxembourgeoises, le fonds, en sa qualité de fonds de placement, est dépourvu de la personnalité juridique et fiscalement transparent.

Le fonds n'est assujéti au Grand-Duché de Luxembourg à aucun impôt sur les revenus et bénéfices. L'actif du fonds n'est assujéti, au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à la taxe d'abonnement, qui s'élève actuellement à 0,05 % par an. Une taxe d'abonnement réduite de 0,01 % p.a. s'applique (i) aux catégories de parts dont les parts sont exclusivement émises à l'intention d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 de la loi du 17 décembre 2010, (ii) aux fonds dont l'objectif exclusif consiste à investir dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme auprès d'institutions de crédit, ou les deux. La taxe d'abonnement est payable trimestrielleme nt sur la base de l'actif net du fonds à la fin de chaque trimestre. Le pourcentage de la taxe d'abonnement applicable au fonds ou aux catégories de parts est indiqué dans l'annexe au prospectus. Une exonération de la taxe d'abonnement s'applique notamment lorsque l'actif du fonds est investi dans d'autres fonds de placement de droit luxembourgeois eux-mêmes assujéti s à la taxe d'abonnement.

Les revenus du fonds (en particulier les intérêts et les dividendes) peuvent être soumis à un impôt à la source ou à une taxe d'évaluation dans les pays dans lesquels l'actif du fonds est investi. Le fonds peut également être assujéti à un impôt sur les plus-values réalisées ou non réalisées de ses placements dans le pays source.

Les distributions du fonds ainsi que les bénéfices de sa liquidation ou les plus-values de sa vente ne sont soumis à aucun impôt à la source au Grand-Duché de Luxembourg. Ni le dépositaire ni la Société de gestion ne sont tenus de demander des attestations fiscales.

Fiscalité des revenus découlant des parts du fonds de placement détenues par l'investisseur

Les actionnaires qui ne résident pas ou n'ont jamais résidé fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg et qui n'y possède pas d'établissement stable ni de représentant permanent, ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices luxembourgeois au titre des revenus perçus sur les parts qu'ils détiennent dans le fonds ou des gains réalisés sur la vente de celles-ci.

Les personnes physiques qui résident fiscalement au Grand-Duché de Luxembourg sont assujéti es à l'impôt sur le revenu progressif luxembourgeois.

Les sociétés ayant leur résidence fiscale au Grand-duché de Luxembourg sont soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des revenus distribués par les parts du fonds.

Les personnes intéressées et les investisseurs sont invités à s'informer et à prendre conseil auprès de tiers, notamment d'un conseiller fiscal, sur les lois et les règlements qui s'appliquent à la fiscalité de l'actif du fonds, à la souscription, à l'achat, à la détention, au rachat ou au transfert de parts.

4.) Affectation des revenus

Les revenus des catégories de parts (A), (SIA-A) et (R-A) sont distribués. Ceux des catégories de parts (T), (SIA-T), (SIA CHF-T), (CHF-T), (USD-T) et (R-T) sont capitalisés. La distribution est réalisée à la fréquence définie par la Société de gestion en tant que de besoin.

De plus amples informations sur l'affectation des résultats figurent dans le prospectus.

5.) Informations relatives aux commissions et charges

Des informations relatives aux commissions de gestion et de dépositaire sont disponibles dans le prospectus en vigueur.

6.) Coûts de transaction

Les coûts de transaction intègrent l'ensemble des coûts imputés ou déduits séparément au cours de l'exercice pour le compte du fonds et en lien direct avec un achat ou une vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, produits dérivés ou autres actifs. Ces coûts sont essentiellement composés de commissions, frais de règlement et taxes.

7.) Total des frais sur encours (*Total Expense Ratio, TER*)

La méthode de calcul suivante du BVI est appliquée pour le calcul du total des frais sur encours (TER) :

$$\text{TER} = \frac{\text{Frais totaux dans la devise du fonds}}{\text{Volume moyen du fonds (Base : ANF calculé quotidiennement *)}} \times 100$$

* ANF = Actif net du fonds

Le TER indique le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des coûts de transaction encourus par le fonds seront pris en

considération. Il exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. (Les éventuelles commissions de performance en lien direct avec le TER sont indiquées séparément.)

8.) Frais courants

Par frais courants, on entend un ratio calculé en vertu de l'article 10, paragraphe 2, point b) du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1er juillet 2010 transposant la Directive 2009/65/CE du Parlement européen.

Les frais courants indiquent le niveau total des coûts imputés à l'actif du fonds au cours de l'exercice écoulé. Outre la commission de gestion et de dépositaire ainsi que la taxe d'abonnement, tous les autres frais à l'exception des éventuelles commissions de performance encourues par le fonds seront pris en considération. Le ratio exprime le montant total de ces coûts en pourcentage du volume moyen du fonds au cours de l'exercice. S'agissant de fonds d'investissement investissant plus de 20 % dans d'autres produits de fonds/fonds cibles, les coûts associés aux fonds cibles seront en outre pris en considération – les éventuels produits découlant de rétrocessions (frais de gestion de portefeuille) au titre de ces produits seront imputés en réduction des charges.

9.) Péréquation des revenus et charges

Le résultat net ordinaire intègre une péréquation des revenus et des charges. Cette péréquation des revenus et des charges a été appliquée, au cours de la période considérée, à tous les revenus nets constatés que le souscripteur de parts paie dans le cadre du prix de souscription et que le cédant perçoit dans le cadre du prix de rachat.

10.) Comptes courants (avoirs et engagements bancaires) du fonds

Tous les comptes courants du fonds (y compris ceux libellés dans des devises différentes) qui ne forment en fait et en droit que les éléments d'un compte courant unique, sont présentés dans la composition de l'actif net du fonds en tant que compte courant unique.

Les comptes courants en devises étrangères sont convertis, le cas échéant, dans la devise du fonds. Les conditions du compte unique concerné servent de base au calcul des taux.

11.) Présentation de l'évolution du portefeuille de titres

Une présentation contenant des informations détaillées sur toutes les ventes et de tous les achats effectués en cours d'exercice est disponible gratuitement au siège social de la Société de Gestion.

12.) Gestion des risques (non révisé)

La Société de gestion applique un processus de gestion des risques qui lui permet de contrôler et de mesurer à tout moment le risque associé aux investissements et la contribution de ceux-ci au profil de risque général du portefeuille d'investissement des fonds qu'elle gère. Conformément à la Loi du 17 décembre 2010 et aux exigences de contrôle prudentiel applicables fixées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), la Société de gestion rend régulièrement compte à la CSSF du processus de gestion des risques appliqué. La Société de gestion veille, dans le cadre du processus de gestion des risques et au moyen de méthodes ciblées et appropriées, à ce que le risque global lié aux instruments dérivés n'excède pas la valeur nette totale des portefeuilles gérés. A cet effet, la Société de gestion s'appuie sur les méthodes suivantes :

Approche par les engagements (Commitment Approach) :

Grâce à la méthode d'approche par les engagements, les positions sur instruments financiers dérivés sont converties dans leurs équivalents en valeur de base correspondant via l'approche delta. A cet égard, les effets de compensation et de couverture entre les instruments financiers dérivés et leurs valeurs de base sont pris en considération. La somme des équivalents des valeurs de base ne doit pas dépasser la valeur nette totale du portefeuille du fonds.

Approche VaR :

L'indicateur de Value-at-Risk (VaR) est un concept mathématique et statistique, employé en tant que mesure standard du risque au sein du secteur financier. La VaR indique la perte maximale qu'un portefeuille, au cours d'une période de temps donnée (appelée période de détention), associée à une probabilité définie (appelée indice de confiance) ne peut dépasser.

Approche VaR relative :

S'agissant de l'approche de VaR relative, la VaR du fonds ne peut excéder la VaR d'un portefeuille de référence dans une proportion supérieure à un facteur dépendant du profil de risque du fonds. Le facteur maximum autorisé par les autorités de réglementation est de 200 %. A cet égard, le portefeuille de référence constitue une image fidèle de la politique d'investissement du fonds.

Approche VaR absolue :

S'agissant de l'approche VaR absolue, la VaR (indice de confiance de 99 %, 20 jours de détention) du fonds ne peut dépasser un pourcentage de l'actif du fonds dépendant du profil de risque du fonds. La limite maximale autorisée par les autorités de réglementation est fixée à 20 % de l'actif du fonds.

Pour des fonds dont la détermination des risques totaux se fait via des approches VaR, la Société de gestion évalue le niveau escompté de l'effet de levier. En fonction de chaque situation de marché, ce niveau de l'effet de levier peut différer de la valeur réelle à la hausse comme à la baisse. Il est porté à la connaissance de l'investisseur qu'aucune conclusion au titre du niveau de risque du fonds ne peut se faire sur la base de ces informations. Par ailleurs, le niveau escompté publié de l'effet de levier ne doit clairement pas être entendu comme une limite d'investissement. La méthode utilisée pour calculer le risque global et, si applicable, la divulgation du portefeuille de référence et du niveau escompté de l'effet de levier ainsi que de sa méthode de calcul sont présentées dans l'annexe spécifique au fonds.

Conformément au prospectus en vigueur à la fin de l'exercice, Ethna-DYNAMISCH est régi par le processus de risque suivant :

OPCVM

Ethna-DYNAMISCH

Processus de gestion des risques appliqué

Approche par les engagements (Commitment Approach)

13.) Taux de rotation du portefeuille (TOR)

La deuxième directive relative aux droits des actionnaires (SRD II) impose aux gestionnaires d'actifs de publier certaines informations. Dans le cadre de la communication d'informations propres au fonds, le présent document indique les taux de rotation du portefeuille (TOR) pour la même période que les rapports annuels des fonds présentés.

Les chiffres de rotation sont calculés selon la méthode suivante reprise de la CSSF :

Rotation = ((Total 1 - Total 2) / M) * 100, où : Total 1 = somme de toutes les opérations sur valeurs mobilières (achats et ventes) réalisées au cours de la période ; Total 2 = somme de tous les nouveaux investissements et rachats réalisés pendant la période sous revue ; M = actif net moyen du fonds.

Le TOR pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le fonds Ethna-DYNAMISCH est de 12,30.

14.) Informations à l'attention des investisseurs suisses (non révisé)

a) Généralités

Le prospectus accompagné de statuts, de la fiche d'informations de base et des rapports annuel et semestriel ainsi que la présentation des achats et ventes du Fonds au cours de la période sous revue sont disponibles gratuitement par voie postale, par fax ou par courrier électronique auprès du représentant en Suisse.

27

b.) Numéros de valeurs :

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (A) : N° de valeur 10724364

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (T) : N° de valeur 10724365

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-A) : N° de valeur 22830636

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA-T) : N° de valeur 22830638

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (CHF-T) : N° de valeur 46028816

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (USD-T) : N° de valeur 46028820

Ethna-DYNAMISCH Catégorie de parts (SIA CHF-T) : N° de valeur 46028814

c.) Total des frais sur encours (Total Expense Ratio, TER) en vertu de la Directive de l'Asset Management Association Switzerland du 16 mai 2008 (version du 5 août 2021) :

Les commissions et frais liés à la gestion des organismes de placement collectif doivent être communiqués en utilisant l'indicateur mondialement connu sous le terme « Total Expense Ratio » (TER). Ce ratio exprime rétrospectivement la totalité des commissions et frais prélevés en continu sur les actifs des organismes de placement collectif (charges d'exploitation) sous la forme d'un pourcentage des actifs nets ; il est en principe calculé selon la formule suivante :

$$\text{TER} = \frac{\text{Total charges d'exploitation en UC*}}{\text{Actif net moyen en UC*}} \times 100$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

S'agissant de fonds nouvellement créés, le TER est calculé pour la première fois sur la base du compte de résultat publié dans le premier rapport annuel ou semestriel. Le cas échéant, les charges d'exploitation doivent être converties sur une période mensuelle de 12 mois. La moyenne de la valeur de fin de mois de la période considérée fait office de valeur moyenne applicable à l'actif du fonds.

$$\text{Charges d'exploitation annualisées exprimées en UC*} = \frac{\text{Charges d'exploitation exprimées en n mois}}{N} \times 12$$

* UC = Unités dans la monnaie de compte des organismes de placement collectif

En vertu de la Directive de l'Asset Management Association du 16 mai 2008 (version du 16 mai 2021), les TER suivants ont été établis pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 :

Ethna-DYNAMISCH	TER suisse en %	
	Sans commission de performance	Avec commission de performance
Catégorie de parts (A)	2,08	2,08
Catégorie de parts (T)	2,08	2,08
Catégorie de parts (SIA-A)	1,33	1,33
Catégorie de parts (SIA-T)	1,30	1,30
Catégorie de parts (SIA CHF)	1,07	1,07
Catégorie de parts (CHF-T)	2,11	2,11
Catégorie de parts (USD-T)	2,10	2,10

d.) Informations à l'attention des investisseurs

Des commissions pour la distribution du fonds de placement (frais de gestion de portefeuille) peuvent être versées aux distributeurs et aux gérants de portefeuille sur la commission de gestion du fonds. Des rétrocessions imputées sur la commission de gestion peuvent être octroyées aux investisseurs institutionnels détenant, du point de vue économique, les parts du fonds pour des tiers.

e.) Modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice

Les publications relatives à des modifications apportées au prospectus au cours de l'exercice seront mises à disposition sur demande sur le site www.swissfunddata.ch.

15.) Commission de performance

La Société de gestion reçoit une rémunération en fonction de la performance (la « commission de performance ») de 20 % de la performance supérieure à 5 % (le taux plancher ou « hurdle rate »). Cette commission peut être prélevée sur la catégorie de parts concernée du fonds à la fin de l'exercice. L'augmentation de valeur concernée est calculée selon la méthode de l'accroissement net du capital, c'est-à-dire que le calcul est effectué pour le fonds sur la base de la valeur nette d'inventaire par part à la fin du dernier exercice antérieur pour lequel une participation aux bénéfices a été distribuée. Durant l'année d'émission des parts, le calcul se fait sur la base du prix d'émission initial.

28 Si la valeur nette d'inventaire par part à la fin de l'exercice écoulé présente une augmentation par rapport à la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice précédent mais que le Hurdle Rate n'est pas dépassé, cette dernière valeur nette par part de l'exercice écoulé devient le High Watermark pour l'exercice suivant.

En cas de réductions nettes de valeur durant un exercice, celles-ci sont à reporter pour le calcul de la commission de performance des exercices suivants et devront alors être prises en compte, en ce sens qu'aucune commission de performance n'est versée tant que la valeur nette par part est inférieure au niveau ayant donné lieu pour la dernière fois au paiement d'une commission de performance.

Les commissions s'entendent hors TVA éventuelle.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la commission de performance effectivement due et le pourcentage correspondant de la commission de performance (calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire moyenne) pour les différents compartiments sont les suivants :

Devise	Dénomination	ISIN	Commission de performance	
			en EUR	en %
EUR	Ethna-DYNAMISCH (A)	LU0455734433	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (CHF-T)	LU1939236409	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-A)	LU1134152310	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (R-T)	LU1134174397	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA CHF-T)	LU1939236318	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-A)	LU0985193357	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (SIA-T)	LU0985193431	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (T)	LU0455735596	0.00	0.00
EUR	Ethna-DYNAMISCH (USD-T)	LU1939236748	0.00	0.00

16.) Evénements importants au cours de la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2022. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application du règlement sur la taxonomie
- Mise en application des orientations de l'AEMF concernant les commissions de performance
- Ajustements de forme

Le prospectus a été modifié avec effet au 1er mai 2022. Les principales incidences négatives (Principal Adverse Impact, PAI) devraient désormais être prises en considération pour le fonds.

Informations liées à la pandémie de COVID19

La Société de Gestion ETHENEA Independent Investors S.A. (la « Société ») a pris différentes mesures visant à assurer une protection contre le coronavirus. Ces mesures concernent ses collaborateurs et ses prestataires de services externes et visent à garantir le déroulement de son activité même dans un scénario de crise.

Outre des mesures d'hygiène poussées dans les locaux et des restrictions imposées aux voyages d'affaires et aux événements, des précautions supplémentaires ont été prises afin de permettre à la Société de gestion de garantir le déroulement fiable et sans entraves de ses processus en cas de soupçon de contamination au coronavirus au sein de son personnel. Avec les progrès des possibilités techniques en matière de travail mobile, la Société a créé les bases nécessaires à la répartition de ses collaborateurs sur plusieurs sites de travail. Cette démarche réduit considérablement le risque d'une propagation du coronavirus au sein de la Société de gestion. La sécurité et la santé des collaborateurs, des clients et des partenaires commerciaux sont notre première priorité. Depuis avril 2020, la Société présente en permanence un taux élevé de travail mobile.

Dans le contexte de la forte baisse des taux d'infection et de la réouverture généralisée de la vie publique, les mesures décrites ci-dessus ont été levées successivement à la mi-2022. Le recours renforcé aux échanges numériques est maintenu jusqu'à

nouvel ordre.

La Société de gestion continue de suivre de près les mesures prises pour endiguer le virus ainsi que ses conséquences sur l'économie.

Conflit russo-ukrainien

Sous l'effet des mesures prises dans le monde entier en réaction à l'entrée de troupes russes en Ukraine fin février 2022, les places boursières européennes, en particulier, ont enregistré des pertes significatives. À moyen terme, les marchés financiers et l'économie mondiale font face à un avenir marqué principalement par l'incertitude.

Il est impossible d'anticiper les conséquences du conflit qui se poursuit en Ukraine sur l'actif du fonds et de son compartiment.

Au moment de l'établissement du présent rapport, de l'avis de la Société de gestion, il n'existait aucune raison de s'opposer au maintien en activité du fonds et de ses compartiments et le fonds ne présentait aucun problème de valorisation ni de liquidité.

Aucune modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu au cours de la période sous revue.

17.) Événements importants après la période sous revue

Le prospectus a été retravaillé avec effet au 1er janvier 2023. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Mise en application des exigences du 2^e Niveau du règlement 2019/2088 sur la publication d'informations (Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR) ;
- Suppression du *Tageblatt* comme média supplémentaire pour la communication du prix des parts ;
- Ajustements de forme et modifications rédactionnelles

Aucune autre modification ni aucun autre événement majeur n'ont eu lieu après la période sous revue.

18.) Classification en vertu du règlement SFDR (règlement (UE) 2019/2088) (non révisé)

L'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 s'appliquent à ce fonds.

Compte tenu de la stratégie ESG du gestionnaire du fonds, le processus de décisions d'investissement du fonds tient compte de critères ESG, et en particulier des risques en matière de durabilité.

ETHENEA Independent Investors S.A. (Société de gestion et gestionnaire du fonds) a souscrit aux principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI - United Nations-supported Principles for Responsible Investment).

L'univers d'investissement englobe les actions et obligations d'entreprises du monde entier ayant subi un processus de sélection systématique. Ce processus de sélection tient également compte des aspects ESG sur la base des analyses propres et à l'aide de services de recherche externes. Le fonds investit uniquement dans des titres d'entreprises qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance et qui ne tombent pas sous le coup des critères d'exclusion généraux.

La gestion du fonds par la Société de gestion fait également appel aux recherches externes d'une ou de plusieurs agences de notation en matière de durabilité. Les résultats de ces recherches sont l'une des composantes prises en compte dans le processus de décision d'investissement du gestionnaire de fonds.

Afin d'évaluer l'adéquation d'investissements pour l'actif du fonds, les différents critères ESG sont donc également pris en considération parallèlement aux paramètres traditionnels pour les prévisions de risques/rendement.

Le lecteur trouvera des informations détaillées sur les principes de l'investissement responsable appliqués par la Société de gestion ainsi que sur les agences de notation de durabilité utilisées sur le site www.ethenea.com, rubrique « À PROPOS D'ETHENEA ».

Le gestionnaire de fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4, paragraphe 1, sous a) du règlement (UE) 2019/2088.

Dans la mesure où le Fonds tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, des informations à ce sujet sont fournies dans l'annexe correspondante. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du Gestionnaire de fonds www.ethenea.com.

19.) Système de rémunération (non révisé)

La Société de gestion, ETHENEA Independent Investors S.A., a mis en place et applique un système de rémunération conforme aux dispositions légales. Le système de rémunération est conçu de manière à être compatible avec une gestion du risque solide et efficace, à ne pas encourager une prise de risque non conforme au profil de risque, aux conditions contractuelles ou aux statuts des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (ci-après « OPCVM ») gérés et à ne pas empêcher ETHENEA Independent Investors S.A. d'agir dans le meilleur intérêt de l'OPCVM.

La rémunération des collaborateurs se compose d'un salaire annuel fixe approprié et d'une part variable liée à la performance et aux résultats.

La rémunération totale des 20 collaborateurs d'ETHENEA Independent Investors S.A. s'élève à 2.481.720,00 EUR au 31 décembre 2021. La rémunération susmentionnée se rapporte à l'ensemble des OPCVM gérés par ETHENEA Independent Investors S.A. Tous les collaborateurs se consacrent à plein temps à la gestion de l'ensemble des fonds, ce qui rend une ventilation par fonds impossible.

La rémunération totale est répartie comme suit :

Montant total de la rémunération des employés versée au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2021 :	2.481.720,00 EUR
Dont rémunération fixe :	2.041.720,00 EUR
Dont rémunération variable :	440.000,00 EUR
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	0,00 EUR
Nombre de salariés de l'entreprise de sous-traitance :	20

Des informations complémentaires concernant la politique de rémunération en vigueur sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com, à la rubrique « Mentions légales ». Les investisseurs peuvent obtenir une copie papier gratuitement sur simple demande.

20.) **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (non révisé)**

30 En sa qualité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), ETHENEA Independent Investors S.A. entre par définition dans le champ d'application du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (« SFTR »).

Au cours de l'exercice du fonds d'investissement, aucune opération de financement sur titres ni aucun swap sur rendement total au sens dudit règlement n'ont été utilisés. Par conséquent, aucune information au sens de l'article 13 du règlement susmentionné ne doit être communiquée aux investisseurs dans le rapport annuel.

Des détails relatifs à la stratégie d'investissement et aux instruments financiers utilisés par le fonds d'investissement sont disponibles dans le prospectus en vigueur et peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de la Société de gestion, www.ethenea.com.

Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

A l'attention des porteurs de parts d'
Ethna-DYNAMISCH
16, rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Ethna-DYNAMISCH (le « fonds »), comprenant la composition de l'actif net du fonds au 31 décembre 2022, la variation de l'actif net du fonds et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principaux principes et méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints restituent, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière d'établissement et de présentation des comptes annuels, un aperçu réel et fidèle de l'actif et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de l'actif net du fonds pour l'exercice clos à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux de révision conformément à la loi relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et selon les normes internationales de révision (International Standards on Auditing, « ISA ») adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (« CSSF »). Nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels relatives à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA sont décrites plus en détail au chapitre « Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels ». Nous sommes indépendants du fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (incluant les Normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « code IESBA ») adopté pour le Luxembourg par la CSSF et aux règles de déontologie que nous sommes tenus de respecter dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous avons respecté toutes les autres obligations professionnelles en conformité avec ces règles de déontologie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion. Elles incluent les informations figurant dans le rapport annuel, hormis les comptes annuels et notre Rapport du Réviseur d'entreprises agréé concernant ces derniers.

Notre opinion d'audit relative aux comptes annuels ne couvre pas les autres informations et nous ne fournissons aucune garantie quant à celles-ci.

Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer s'il existe des incohérences majeures entre ces dernières et les comptes annuels ou les conclusions de l'audit et si ces autres informations semblent présentées de manière incorrecte. Si nous arrivons à la conclusion, sur la base de nos travaux, que les autres informations sont présentées de manière incorrecte, nous sommes dans l'obligation de le signaler. Nous n'avons aucune remarque à ce sujet.

32

Responsabilité du Conseil d'administration de la Société de gestion à l'égard des comptes annuels

Le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu de préparer et de présenter fidèlement les comptes annuels conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg en matière de préparation et de présentation des comptes annuels et est tenu de réaliser les contrôles internes qu'il estime nécessaires aux fins de la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient intentionnelles ou non.

Lors de la préparation des comptes annuels, le Conseil d'administration de la Société de gestion est tenu d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre ses activités et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'activité et d'utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation en tant que principe comptable, à condition que le Conseil d'administration de la Société de gestion n'ait l'intention, ou n'ait pas d'autre solution réaliste que de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé relative à l'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Réviseur d'entreprises agréé qui contient notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement craindre que, isolément ou globalement, elles influent sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Dans le cadre d'un audit des comptes annuels conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant toute la durée de l'audit. En outre :

- Nous déterminons et évaluons le risque que des anomalies significatives affectent les comptes annuels et nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit répondant à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative procédant d'une fraude est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut s'accompagner de collusion, d'établissement de faux, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de soustraction au contrôle interne.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne concerné par l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le Conseil d'administration de la Société de gestion ainsi que la vraisemblance des estimations comptables et des notes correspondantes.
- Nous nous formons un avis sur le caractère judicieux de l'adoption du principe comptable de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration de la Société de gestion et, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à continuer son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus, dans le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, d'effectuer un renvoi vers les notes concernées aux comptes annuels ou, si ce renvoi est inapproprié, de modifier notre opinion. Ces conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement du rapport du Réviseur d'entreprises agréé. Cependant, des événements ou des conditions ultérieurs peuvent conduire le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels (y compris les notes y afférentes), et nous vérifions si les comptes annuels reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils assurent une présentation fidèle.

Nous communiquons aux responsables du contrôle, notamment l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que toute constatation d'audit importante, et notamment toute faiblesse significative affectant le contrôle interne décelée au cours de notre audit.

Luxembourg, 15 mars 2023

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Nadia Faber

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ethna-DYNAMISCH
 Identifiant d'entité juridique : 5299009YF07LKR4ADA63

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

34

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/ 852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00 % d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Pour ses investissements en obligations et en actions, le Fonds privilégie les entreprises qui présentent déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui gèrent activement et réduisent les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques :

- La gouvernance des entreprises
- Les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise
- Les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées)

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement. Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse tient également compte de caractéristiques environnementales telles que :

- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre ;
- la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ;
- la restriction de l'imperméabilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité.

Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple :

- conditions de travail correctes et rémunération appropriée ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- prévention de la corruption ;
- prévention de la fraude ;
- contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds met ainsi l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'efforce de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux sont déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitent et réduisent les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée.

En outre, des exclusions globales interdisent au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, ces exclusions interdisent les investissements dans les entreprises exerçant une activité importante dans les domaines de l'armement, du tabac, de la pornographie, de la spéculation sur les denrées alimentaires de base et/ou de la production ou de la distribution de charbon. Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

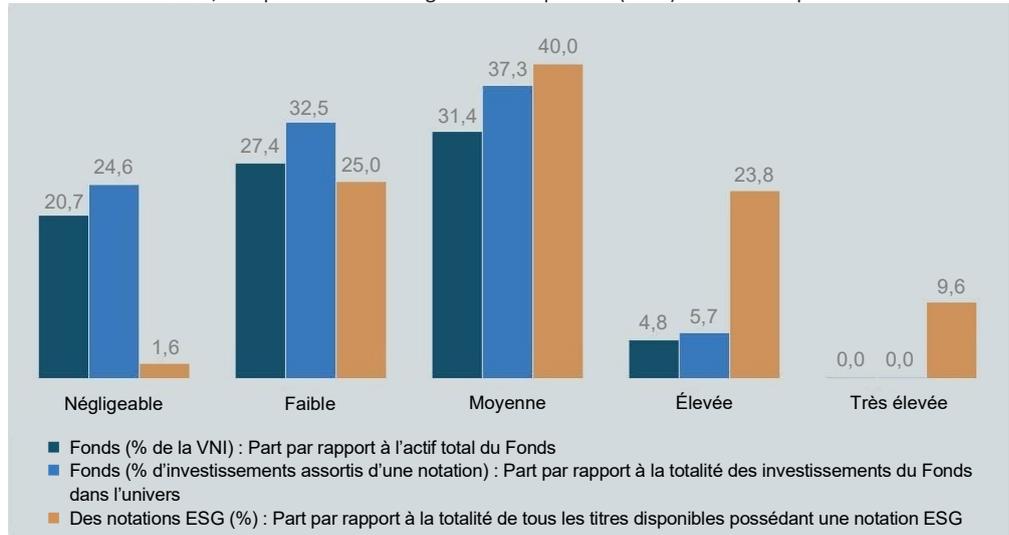
Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics sont utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises. Sustainalytics résume les résultats de ses analyses dans un score de risque ESG situé entre 0 et 100, à interpréter comme suit :

- risques très faibles pour un score inférieur à 10 ;
- risques faibles pour un score allant de 10 à 19,99 ;
- risques moyens pour un score allant de 20 à 29,99 ;
- risques élevés pour un score allant de 30 à 39,99 ;
- risques majeurs à partir d'un score de 40.

Sur la base de ces scores de risque ESG, il est prévu que le Fonds présente au moins un profil de risque ESG moyen à bon (score de risque ESG inférieur à 25). Cet objectif a été atteint. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été durablement inférieur à 25. Au cours de la période sous revue, le score de risque ESG a été en moyenne de 17,3. Au 31 décembre 2022, le score de risque ESG était de 17,1.

Les valeurs individuelles présentant des risques élevés (score de risque ESG de plus de 40) sont admissibles à l'investissement par le Fonds uniquement dans des cas exceptionnels motivés, et ces investissements doivent être accompagnés d'un processus d'engagement actif visant à améliorer leur profil de risque ESG. Au cours de la période sous revue, le Fonds n'a réalisé aucun investissement assorti d'un score de risque ESG élevé.

Au 31 décembre 2022, la répartition des catégories de risque ESG (en %) du Fonds se présentait comme suit :



Le Fonds ne peut pas investir dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions

liées aux produits s'appliquent lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépasse les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %.

Sont également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existe pas une perspective convaincante de régularisation de la situation.

Dans le cas des émetteurs souverains, il est interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Tous les critères d'exclusion énoncés ont été respectés au cours de la période sous revue.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

s. o.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

----- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne réalise pas d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité des groupes thématiques suivants visés à l'Annexe 1 du Tableau I du règlement (UE) 2022/1288 du Parlement européen et du Conseil du 6 avril 2022 : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et emploi.

Pour identifier, mesurer et évaluer les incidences négatives sur la durabilité, les gestionnaires de portefeuille utilisent les analyses externes des agences de notation ESG, les documents publiés par les entreprises ainsi que les notes prises dans le cadre des dialogues menés avec les dirigeants des entreprises. Cela permet d'analyser en détail les incidences négatives sur la durabilité et d'en tenir compte dans les décisions d'investissement. Par principe, l'évaluation de la durabilité des investissements pondère les différents aspects de durabilité en fonction de leur pertinence pour le modèle économique concerné. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre sont nettement plus pertinentes dans les secteurs à très forte intensité de CO2 que dans les secteurs présentant une intensité de CO2 moindre.

Le reporting régulier des facteurs de durabilité se fait sur la base des données brutes préparées par l'agence de notation Sustainalytics.

37



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

La liste comprend les investissements suivants, qui ont représenté la majeure partie des investissements réalisés au cours de la période sous revue du 01.01.2022 au 31.12.2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bunzl Plc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,7775	Grande-Bretagne
TJX Companies Inc.	COMMERCE ; ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES	2,6175	États-Unis d'Amérique
Amgen Inc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,555	États-Unis d'Amérique
Industria de Diseño Textil S.A.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,545	Espagne
General Mills Inc.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	2,49	États-Unis d'Amérique
Dte. Börse Commodities GmbH/Gold Unze 999 Zert. v.07(2199)	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,3975	Allemagne
BB Biotech AG	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,3775	Suisse
Berkshire Hathaway Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,35	États-Unis d'Amérique
Medtronic Plc.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	2,3325	Irlande
VISA Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,28	États-Unis d'Amérique
Salesforce Inc.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,1975	États-Unis d'Amérique
Vontier Corporation	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	2,1925	États-Unis d'Amérique
Morningstar Inc.	PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS ET D'ASSURANCE	2,055	États-Unis d'Amérique
Unilever Plc.	SERVICES INDÉPENDANTS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,045	Grande-Bretagne
Samsung Electronics Co. Ltd. -VZ-	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / PRODUCTION DE BIENS	1,97	Corée du Sud



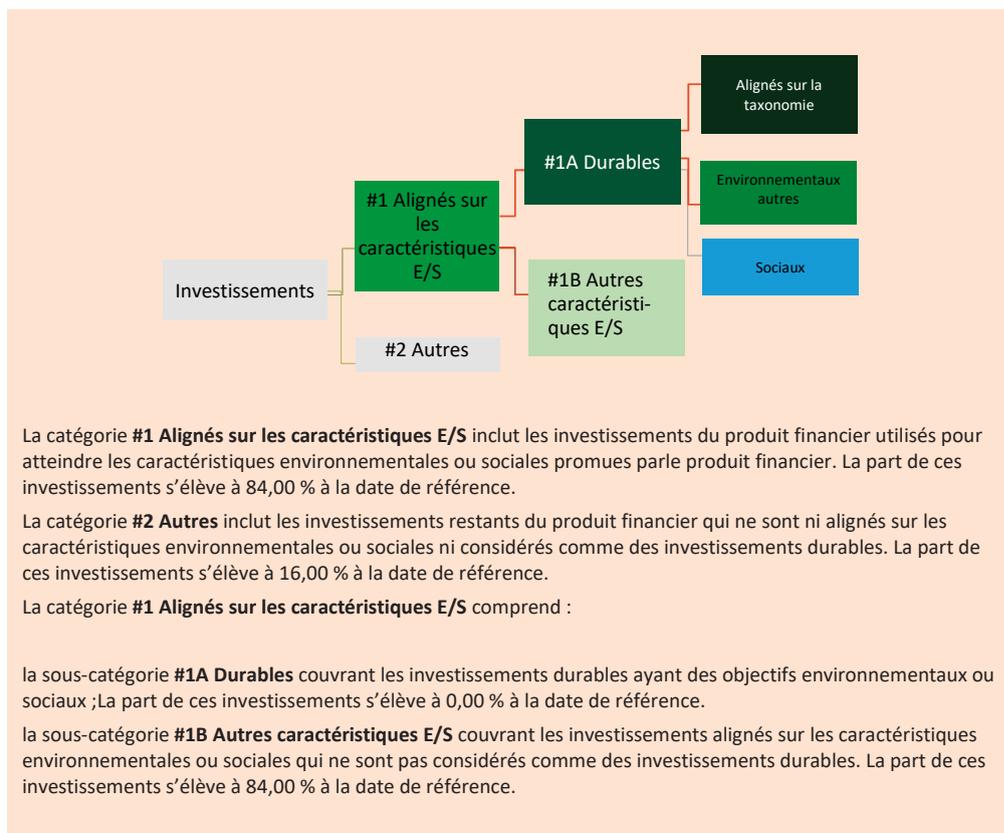
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Prise en considération moyenne de quatre jours de référence (31.03.2022, 30.06.2022, 30.09.2022, 31.12.2022) :

Secteur	% d'actifs
Banques	12,23 %
Logiciels et services	11,61 %
Divers	8,13 %
Services financiers diversifiés	7,10 %
Biens d'investissement	6,29 %
Commerce de gros et de détail	6,25 %
Santé : Equipements et services de santé	5,67 %
Produits pharmaceutiques, biotechnologies et biosciences	5,60 %
Alimentation, boissons et tabac	4,71 %
Médias et divertissements	4,61 %
Matériel et équipement informatique	4,34 %
Assurances	2,56 %
Produits ménagers et de soin personnel	2,34 %
Services à la consommation	2,19 %
Matières premières, auxiliaires et carburants	1,84 %
Immobilier	1,19 %
Automobiles et pièces détachées	0,21 %

39

Du point de vue de la conformité à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et la transition vers les énergies renouvelables ou des combustibles à faible intensité de CO2 d'ici à fin 2035. Les critères relatifs à l'énergie nucléaire comprennent des prescriptions étendues en matière de sécurité et d'évacuation des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'objectif principal de ce Fonds est de contribuer à la réalisation des caractéristiques E/S. C'est pourquoi ce Fonds ne s'engage pas actuellement à investir une part minimale de son actif total dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 3 du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE. Il en va de même pour les indications relatives aux investissements dans des activités économiques classées comme des activités habilitantes ou transitoires au titre de l'article 16 ou 10, paragraphe 2, du Règlement Taxonomie (2020/852) de l'UE.

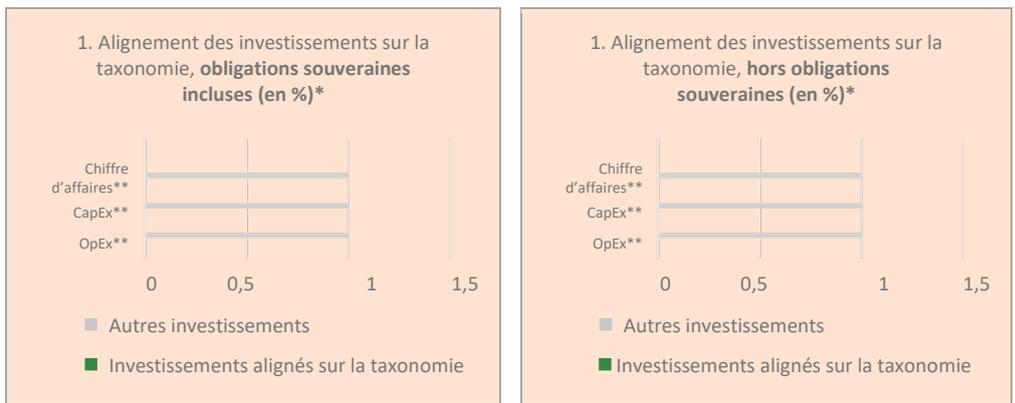
- **Le produit financier investit-il dans des activités alignées sur la taxonomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire¹ ?**

Oui :
 dans le gaz fossile dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

40



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.
 ** Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part d'investissements alignés sur la taxonomie en pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation.
 Ce graphique ne contient pas les informations relatives aux domaines du gaz fossile et de l'énergie nucléaire. Les investissements réalisés dans ces domaines sont dans les deux cas de 0,00 %.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Activités transitoires : 0 %
 Activités habilitantes : 0 %

Les données actuellement disponibles sur le marché ne permettent pas de déterminer la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes alignées sur la taxonomie. On part du principe que ces données seront disponibles pour les prochains comptes annuels.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

s. o.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 0 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Cette catégorie inclut les instruments de couverture, les investissements à des fins de diversification (par ex. matières premières et autres fonds d'investissement), les investissements pour lesquels aucune donnée n'est disponible et les espèces.

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont réalisés en particulier à des fins de diversification du Fonds et de gestion de la liquidité afin d'atteindre les objectifs d'investissement décrits dans la politique d'investissement.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des différentes caractéristiques environnementales ou sociales de la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » ne sont pas appliqués systématiquement à la catégorie « #2 Autres ». Aucune garantie minimale ne s'applique à la catégorie « #2 Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une mesure importante a été la prise en considération d'exclusions globales interdisant durablement au Fonds de réaliser un certain nombre d'investissements considérés généralement d'un œil critique. Concrètement, au cours de la période sous revue, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ou dans des produits émis par des entreprises qui violent les conventions de l'ONU en matière d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive controversées ou qui financent de telles entreprises/de tels produits. D'autres exclusions liées aux produits se sont appliquées lorsque le chiffre d'affaires qu'une entreprise tire de la production et/ou de la distribution de certains biens dépassait les seuils suivants : charbon 25 %, armements 10 %, armes légères 10 %, divertissements pour adultes 10 %, tabac 5 %. Étaient également interdits les investissements dans les entreprises ayant commis des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et pour lesquelles il n'existait pas une perspective convaincante de régularisation de la situation. Dans le cas des émetteurs souverains, il était interdit d'investir dans les obligations de pays déclarés « non libres » selon l'analyse annuelle de Freedom House (www.freedomhouse.org).

Une autre mesure essentielle a été l'approche de principe dans la sélection des investissements en actions et en obligations du Fonds. À cet égard, l'accent a été mis à nouveau sur les entreprises qui présentaient déjà une exposition faible aux principaux risques ESG ou qui géraient activement et réduisaient les risques ESG intrinsèquement liés à leur activité économique.

Les analyses de l'agence de notation externe Sustainalytics ont été utilisées pour évaluer les risques ESG pertinents pour les différentes entreprises ainsi que la gestion active des risques ESG par les entreprises.

Le score de risque ESG calculé par Sustainalytics examine trois facteurs déterminants pour l'évaluation des risques : la gouvernance d'entreprise, les risques ESG importants au niveau sectoriel ainsi que les contre-mesures individuelles prises par l'entreprise et les risques idiosyncratiques (controverses dans lesquelles les entreprises sont impliquées).

L'évaluation de la gouvernance des entreprises est une caractéristique importante pour évaluer les risques financiers et les risques ESG associés à un investissement.

Pour les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse se focalise sur les risques présentant une importance matérielle pour le secteur. Outre les facteurs sociaux, la consommation de ressources est toujours un facteur de risque dans l'industrie manufacturière. C'est pourquoi l'analyse intègre des caractéristiques environnementales comme les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité de gaz à effet de serre, la protection des ressources naturelles, et en particulier de l'eau, la restriction de l'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Les sociétés de services ont des incidences nettement moins importantes sur l'environnement du fait de leurs activités. Dans leur cas, les caractéristiques sociales sont mises en avant, par exemple : conditions de travail correctes et rémunération appropriée, santé et sécurité sur le lieu de travail, prévention de la corruption, prévention de la fraude et contrôle de la qualité des produits.

Le Fonds a ainsi mis l'accent sur la prise en compte des risques environnementaux et sociaux pertinents, qui

peuvent varier d'une entreprise à l'autre. Le Fonds s'est efforcé de réduire les risques environnementaux non seulement en investissant dans des entreprises dont les risques environnementaux étaient déjà faibles du fait de l'activité de l'entreprise, mais aussi en ciblant les entreprises qui limitaient et réduisaient les risques environnementaux liés à leur modèle économique par une politique de gestion appropriée. Une autre mesure a consisté à lancer une démarche d'engagement avec les entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds. Dans le cadre de cette démarche, nous avons mené des dialogues avec les représentants des entreprises bénéficiaires des investissements, au cours desquels nous avons par exemple abordé et exigé l'amélioration de certains aspects de la bonne gouvernance d'entreprise. Parallèlement à cela, le Fonds a utilisé en particulier son droit de vote aux assemblées générales comme moyen de communication important. Les dialogues permettent d'échanger des positions, mais ils n'ont généralement aucun caractère officiel/contraignant. L'exercice des droits de vote aux assemblées générales, par contre, est bel et bien une démarche officielle et contraignante. Il constitue par conséquent un instrument efficace pour influencer l'orientation des entreprises. Vous trouverez des informations plus détaillées concernant cette mesure dans le ligne directrice relative à l'exercice du droit de vote ainsi que dans le rapport sur l'exercice du droit de vote sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds (<https://www.ethenea.com/fr-be/documentation-esg/>).



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Gestion, distribution et conseil

Société de gestion :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	43
Gérants de la Société de gestion :	Thomas Bernard Frank Hauprich Josiane Jennes	
Conseil d'administration de la Société de gestion (organe de direction) :		
Président :	Thomas Bernard ETHENEA Independent Investors S.A.	
Administrateurs :	Skender Kurtovic ETHENEA Independent Investors S.A. Nikolaus Rummler IPConcept (Luxemburg) S.A.	
Réviseur d'entreprises agréé du fonds et de la Société de gestion :	Ernst & Young S.A. 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	
Dépositaire :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	
Gestionnaire du fonds :	ETHENEA Independent Investors S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach	
Agent d'administration centrale, Agent de registre et de transfert :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	
Agent payeur au Grand-Duché de Luxembourg :	DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg	

Informations à l'attention des investisseurs en République fédérale d'Allemagne :

Agent payeur et d'information (jusqu'au 31 décembre 2022) :

DZ BANK AG
Deutsche Zentral-Genossenschaftsbank,
Frankfurt am Main
Platz der Republik
D-60265 Frankfurt am Main

Agent payeur et d'information (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

44

Informations à l'attention des investisseurs en Autriche :

Etablissement de crédit au sens de l'article 141, paragraphe 1 de la loi fédérale sur les fonds de placement (InvFG) de 2011 (jusqu'au 31 décembre 2022) :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Agent auprès duquel les porteurs de parts peuvent obtenir les informations requises au sens de l'article 141 de l'InvFG 2011 (jusqu'au 31 décembre 2022) :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Représentant fiscal national au sens de l'article 186, paragraphe 2, ligne 2 de l'InvFG 2011 :

ERSTE BANK
der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Wien

Informations à l'attention des investisseurs en Suisse :

Représentant en Suisse :

IPConcept (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Münsterhof 12
Postfach
CH-8022 Zürich

Informations à l'attention des investisseurs en Belgique :

Les catégories de parts (T) et (SIA-T) sont autorisées à la distribution publique en Belgique. Les parts des autres catégories de parts ne peuvent être distribuées publiquement aux investisseurs en Belgique.

Agent payeur et distributeur (jusqu'au 31 décembre 2022) :

CACEIS Belgium SA/NV,
Avenue du Port / Havenlaan 86C b 320
B-1000 Bruxelles

Agent payeur en Belgique (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

45

Distributeur :

DEUTSCHE BANK AG
Brussels branch, Av. Marnix 13 - 15
B-1000 Bruxelles

Avis aux investisseurs de la Principauté du Liechtenstein :

Agent payeur (jusqu'au 31 décembre 2022) :

SIGMA Bank AG
Feldkircher Strasse 2
FL-9494 Schaan

Agent payeur (à partir du 1er janvier 2023) :

DZ PRIVATBANK S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg

Informations à l'attention des investisseurs en Italie :

Agents payeurs :

Société Générale Securities Services
Via Benigno Crespi, 19/A - MAC 2
IT-20159 Milano

**State Street Bank International – GmbH
Succursale Italia**
Via Ferrante Aporti 10
IT-20125 Milano

Banca Sella Holding S.p.A.
Piazza Gaudenzio Sella 1
IT-13900 Biella

**Allfunds Bank S.A.U. –
Succursale di Milano**
Via Bocchetto 6
IT-20123 Milano

Informations à l'attention des investisseurs en Espagne :

Agent payeur :

Allfunds Bank S.A.
c/ Estafeta nº 6 (La Moraleja)
Complejo Plaza de la Fuente - Edificio 3-
ES-28109 Alcobendas (Madrid)

Informations à l'attention des investisseurs en France :

Agent payeur :

Caceis Bank
1/3 Place Valhubert
F-75013 Paris

ETHENEA Independent Investors S.A.

16, rue Gabriel Lippmann · 5365 Munsbach · Luxembourg

Tél. +352 276 921-0 · Fax +352 276 921-1099

info@ethenea.com · ethenea.com

